



# SOCIETE SPORTIVE LIMOUSINE DE TIR

Lieu dit « Plaisance », rue Marguerite Yourcenar, 87280 LIMOGES  
Mail réservé licences : [licence.sslt87@sfr.fr](mailto:licence.sslt87@sfr.fr) - ☎ 07.87.13.87.40

Association Loi de 1901 affiliée à la Fédération Française de Tir sous le n° 27 87 175  
Agrément ministériel n°87-5-35 du 25/03/1977 pour la pratique du tir à la cible. Agrément Jeunesse et Sports n° ET 000070 - code établissement 0879ET0010 - APE 926C - Siret 39426216600017

**DEMANDE  
D'ADHESION  
et/ou LICENCE**  
saison 2021 / 2022

Mr  Mme NOM : ..... Prénom : .....  
NOM de jeune fille : .....  
Né(e) le : ..... / ..... / ..... à : ..... Code Postal : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : ..... Nationalité : .....  
Tél Dom : ..... Tél Bur : ..... Tél mobile : .....  
*(obligatoire, au moins un numéro d'appel valide)*  
Email : ..... Vos coordonnées ont-elles changé  
*(obligatoire)* durant l'année précédente ? oui  non

ADHESION CLUB	DROIT D'ENTREE	<input type="checkbox"/>	1 seul droit par famille		50€	à cumuler avec 1ère demande
TYPE DE DEMANDE DE LICENCE	1ère DEMANDE	<input type="checkbox"/>	Adulte	Né avant le 01/01/2002	145€	à cumuler avec droit d'entrée
		<input type="checkbox"/>	Jeune	Né après le 31/12/2001	34€	exonéré de droit d'entrée
	RENOUVELLEMENT	<input type="checkbox"/>	Adulte	Né avant le 01/01/2002	145€	
		<input type="checkbox"/>	Jeune	Né après le 31/12/2001	34€	
	MUTATION	<input type="checkbox"/>				
	Club:		Asso:		Ligue:	
DEMANDE CARTE CLUB	CARTE CLUB	<input type="checkbox"/>			90€	Licencié dans un autre club
	Club:		Asso:		Ligue:	

## PIECES A FOURNIR OBLIGATOIRES

### En cas de 1ère adhésion :

- ⇒ Cet imprimé d'adhésion complété
- ⇒ Certificat médical FFTir complété par votre médecin (au verso de cet imprimé)
- ⇒ paiement de 195€ à l'ordre de la SSLT
- ⇒ 1 photo d'identité
- ⇒ photocopie carte d'identité
- ⇒ 1 enveloppe timbrée 1/2 A4 à votre adresse au tarif 100g si demande par voie postale

### En cas de renouvellement :

- ⇒ Cet imprimé d'adhésion complété
- ⇒ Certificat médical FFTir complété par votre médecin (au verso de cet imprimé)
- ⇒ 1 photo d'identité
- ⇒ paiement de 145€ à l'ordre de la SSLT
- ⇒ photocopie licence précédente avec cachet médical
- ⇒ 1 enveloppe timbrée 1/2 A4 à votre adresse au tarif 100g si demande par voie postale

### En cas de mutation :

- ⇒ Cet imprimé d'adhésion complète
- ⇒ Certificat médical FFTir complété par votre médecin (au verso de cet imprimé)
- ⇒ 1 photo d'identité
- ⇒ attestation de sortie de l'ancien club
- ⇒ si mutation en début d'année : 195€ si ancienne licence périmée
- ⇒ si mutation en cours d'année: 50€ si licence déjà payée
- ⇒ photocopie licence précédente avec cachet médical
- ⇒ photocopie carte d'identité
- ⇒ 1 enveloppe timbre 1/2 A4 à votre adresse au tarif 100g si demande par voie postale

Les demandes accompagnées des pièces nécessaires sont à envoyer en priorité par message-rie à : [licence.sslt87@sfr.fr](mailto:licence.sslt87@sfr.fr)

Pour les personnes ne disposant pas de matériel informatique, les envois doivent être envoyés à l'adresse postale mentionnée dans l'entête du bulletin d'adhésion.

**PAIEMENT:** il doit être effectué par virement bancaire aux coordonnées bancaire de la SSLT ci-dessous sans oublier de bien indiquer vos nom, prénom et/ou n° de licence dans la référence de votre virement.

### Identifiant national compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	36502	00010658202	89	CCM LIMOGES Centre

### Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identification Code)
FR76 1027 8365 0200 0106 5820 289	CMCIFR2A

Titulaire du compte : **Société Sportive Limousine de Tir**

**Attention:** tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte sans rappel de l'intéressé.

En signant cette adhésion le sociétaire s'engage à appliquer et respecter le Règlement Intérieur de l'association

Date :

Signature du demandeur



**NOTA :** ce document doit être rempli lisiblement en majuscules . Il doit accompagner toute demande de licence adulte, jeune, enfant mineur. La licence fédérale définitive ne pourra être remise au demandeur qu'après délivrance d'un certificat médical conformément à l'article 5 de la loi 99-223 du 23 mars 1999



# CERTIFICAT MÉDICAL

**Certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tir sportif**

**Saison 2021/2022**

Je soussigné (e), Docteur en Médecine .....

Certifie avoir examiné ce jour : Monsieur  Madame

Nom : .....

Prénom : .....

Né (é) le : .....

Et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du Tir sportif en et hors compétition.

Conformément à l'article L.231-2-3 du Code du Sport sur les disciplines à contraintes particulières, le présent certificat est valide pour une durée maximale de 1 an à compter de la date où il a été établi.

Date:.....

Cachet du médecin

Signature du médecin

Textes de référence :

Code du Sport : L.231-2 ;

L.231-2-3 :

*Pour les disciplines, énumérées par décret, qui présentent des contraintes particulières, la délivrance ou le renouvellement de la licence ainsi que la participation à des compétitions sont soumis à la production d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. La délivrance de ce certificat est subordonnée à la réalisation d'un examen médical spécifique dont les caractéristiques sont fixées par arrêté des ministres chargés de la santé et des sports.*

*Les contraintes particulières mentionnées au premier alinéa du présent article consistent soit en des contraintes liées à l'environnement spécifique dans lequel les disciplines se déroulent, au sens de l'article L. 212-2, soit en des contraintes liées à la sécurité ou la santé des pratiquants. Elles tiennent compte, le cas échéant, des spécificités des personnes mineures.*

D.231-1-5 §3 :

*Les disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 sont énumérées ci-après :*

*... §3 Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ;...*

A.231-1 §5 :

*...§5 Pour les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé, une attention particulière est portée sur :*

*– l'examen neurologique et de la santé mentale ;*

*– l'acuité auditive et l'examen du membre supérieur dominant pour le biathlon ;*

*– l'examen du rachis chez les mineurs pour les tireurs debout dans la discipline du tir ;...*